

63 B363

SEPIMO

Société Anonyme au capital de 1.000.000 EUROS
Siège social : 31, Rue François 1^{er} – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 632 003 638

* * *

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 SEPTEMBRE 2001

Greffe - Tribunal de
Commerce de Paris

12 OCT. 2001

67027

N° de dépôt.

L'an deux mil un,
Le vingt quatre septembre,
A onze heures,

Les actionnaires de la Société SEPIMO, Société anonyme au capital de 1.000.000 Euros, divisé en 3.125 actions de 320 Euros nominal chacune, dont le siège social est 31, Rue François 1^{er} – 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre adressée à chacun d'entre eux.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Alain JESEL, Président du Conseil d'Administration préside la réunion.

Monsieur Jean-Marc CAMUGLI et Madame Muriel GONNET, présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué arrête la feuille de présente et le Président constate à la vue de celle-ci, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés représentent plus du quart du capital social.

Le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle que les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires devront, pour être adoptées, être prises à la majorité des votes exprimés.

Le cabinet COGERCO-FLIPO, commissaire aux comptes, dûment convoqué, s'est fait excuser.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 septembre 2001,
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- Une copie de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- Un exemplaire des statuts.

Le Président rappelle les modalités de convocation à l'assemblée. Il déclare que les documents et renseignements sociaux requis par la loi ont été remis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- Pouvoirs pour les formalités

Monsieur le Président fait procéder à la lecture du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 septembre 2001

Le débat étant ouvert, et après échange de vues, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 septembre 2001, à savoir :

- Cooptation de Monsieur Christian COME jusqu'en 2007, lors de l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

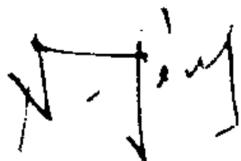
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet de pourvoir à toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Alain JESEL



Le Scrutateur
Madame Muriel GONNET



Le Scrutateur
Monsieur Jean-Marc CAMUGLI



Le Secrétaire
Jean-Claude LOUBEYRE

